

## PLAI

Le Prêt Locatif Aidé d'Intégration finance le logement des ménages qui cumulent de faibles ressources et des difficultés d'adaptation sociale.

## PLUS ET PLUS MAJORÉ

Le Prêt Locatif à Usage Social est le principal dispositif de financement du logement social. Ce financement permet de favoriser la mixité sociale au sein d'un même programme de construction. 30 % des logements doivent accueillir des ménages avec des ressources inférieures à 60 % du plafond PLUS. 10% des logements peuvent accueillir des ménages avec des ressources comprises entre 100 et 120% du plafond PLUS. C'est le PLUS majoré.

## PLS

Le Prêt Locatif Social est destiné à financer des logements correspondant à des niveaux de loyers et de ressources supérieurs au PLUS dans des zones à marchés tendus. Les logements sont destinés à des ménages dont les ressources dépassent de 30 % maximum le plafond du PLUS.

## CATÉGORIES DE MÉNAGE

**Catégorie 1 :** 1 personne seule

**Catégorie 2 :** 2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages\* ou une personne seule en situation de handicap\*\*\*

**Catégorie 3 :** 3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge\*\* ou un jeune ménage sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins une personne est en situation de handicap\*\*\*

**Catégorie 4 :** 4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge\*\* ou 3 personnes dont au moins une personne est en situation de handicap\*\*\*

**Catégorie 5 :** 5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge\*\* ou 4 personnes dont au moins une personne est en situation de handicap\*\*\*

**Catégorie 6 :** 6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge\*\* ou 5 personnes dont au moins une personne est en situation de handicap\*\*\*

Sont considérées comme personnes vivant au foyer : le ou les titulaires du bail ; les personnes figurant sur les avis d'imposition du ou des titulaires du bail ; le concubin notoire du titulaire du bail ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité au titulaire du bail ; les personnes réputées à charge au sens des articles 194, 196, 196 A bis et 196 B du code général des impôts ; les enfants qui font l'objet d'un droit de visite et d'hébergement.

## PLAFONDS DE RESSOURCES (REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE 2021) SELON LE TYPE DE PRÊT

	PLAI	PLUS	PLUS MAJORÉ <sup>1</sup>	PLS <sup>2</sup>
1 	12 032 €	21 878 €	26 254 €	28 441 €
2 	17 531 €	29 217 €	35 060 €	37 982 €
3  ou 	21 082 €	35 135 €	42 162 €	45 676 €
4 	23 457 €	42 417 €	50 900 €	55 142 €
5 	27 445 €	49 898 €	59 878 €	64 867 €
6 	30 930 €	56 236 €	67 487 €	73 107 €

<sup>1</sup> (ressources supérieures au plus à 20% du plafond PLUS)  
<sup>2</sup> (ressources supérieures au plus à 30% du plafond PLUS)

## REVENUS NETS MENSUELS MAXIMUM SELON LE TYPE DE PRÊTS (2021)

	PLAI	PLUS	PLUS MAJORÉ <sup>1</sup>	PLS <sup>2</sup>
1 	1 103 €	2 005 €	2 407 €	2 607 €
2 	1 607 €	2 678 €	3 214 €	3 482 €
3  ou 	1 933 €	3 221 €	3 865 €	4 187 €
4 	2 150 €	3 888 €	4 666 €	5 055 €
5 	2 516 €	4 574 €	5 489 €	5 946 €
6 	2 835 €	5 155 €	6 186 €	6 701 €

\* Les jeunes ménages : couples mariés ou concubins signataires du bail, sans personne à charge dont la somme des âges est inférieure à 55 ans.

\*\* Personne à charge : enfant à charge au sens du code des impôts et faisant l'objet d'un droit de visite et d'hébergement, et si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de plus de 65 ans et plus, et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

\*\*\* La personne en situation de handicap au sens de l'arrêté du 28 décembre 2018 : titulaire de la carte «mobilité inclusion» portant la mention «invalidité» prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

# SURFACES ET PLAFONDS DE LOYERS (HORS CHARGES) PAR TYPE DE PRÊTS

SURFACE	
Typo	Moyenne
T5	88 - 92 m <sup>2</sup>
T4	76 - 86 m <sup>2</sup>
T3	65 - 70 m <sup>2</sup>
T2	46 - 50 m <sup>2</sup>

PLAI	
Typo	Loyer
T5	451 €
T4	400 €
T3	349 €
T2	310 €

PLUS	
Typo	Loyer
T5	527 €
T4	476 €
T3	425 €
T2	386 €

PLS	
Typo	Loyer
T5	738 €
T4	666 €
T3	595 €
T2	540 €

Sources des données : loyers moyens et surfaces moyennes Var Habitat

## UN EXEMPLE POUR VOUS AIDER

Pour un couple avec 2 enfants (catégorie 4)

### Dans le cadre d'un financement PLAI :

Ce ménage doit avoir des ressources inférieures à 2 078 € par mois.

### Dans le cadre d'un financement PLUS :

Ce ménage doit avoir des ressources inférieures à 3 757 € par mois.

### Dans le cadre d'un financement PLUS majoré :

Ce ménage doit avoir des ressources comprises entre 3 757 € et 4 508 € par mois.

### Dans le cadre d'un financement PLS,

Ce ménage doit avoir des ressources comprises entre 4 508 € et 4 884 € par mois.

## DERNIÈRES RÉALISATIONS

